

Règlement du Poly'Raid Handi-valide

Art 1 : ORGANISATION

1.1 Poly'Raid Handi-Valide est organisé par 13 étudiants de l'Ecole Polytechnique de l'Université Grenoble Alpes en collaboration avec Jean Grenet. Il aura lieu le **jeudi 28 Mars 2019**.

1.2. Le point de rendez-vous est fixé devant l'**amphithéâtre Louis Weil à 12h**.

1.3 Les contrôles du dossier des participants (certificat médical, règlement), du matériel (VTT et casque, gourde) se feront de **12h à 12h30**, tous les coureurs validés recevront un kit (dossards coureur et VTT, Tee-shirt Poly'raid, plaquettes d'information ...).

1.4 Le **briefing** se fera sur la ligne de départ à 13h. **La course débutera à 13h30 à l'Amphithéâtre Weil**.

1.5 L'arrivée est prévue au plus tard pour 18h, la remise de prix pour les équipes gagnantes (classement des équipes : hommes, femmes, mixte et handi-valide) se fera immédiatement après la publication des résultats.

1.6 Chaque candidat devra vérifier qu'il dispose d'une assurance individuelle accident le couvrant des risques encourus personnellement au cours de la manifestation.

1.7 Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours, les épreuves, les horaires ainsi que le présent règlement sans préavis. Cependant il s'engage à informer les coureurs inscrits des éventuelles modifications ou compléments de règlement, de parcours, d'épreuve et d'horaires avant le début du raid. Les modifications éventuelles seront annoncées par mail et sur la page Facebook de l'évènement.

1.8 Si le comité d'organisation juge que les conditions climatiques sont trop défavorables, il procédera aux modifications nécessaires du parcours, à l'arrêt ou au besoin à l'annulation de la course en totalité ou partie.

Art 2 : LES EPREUVES

2.1 Le circuit est tracé en milieu urbain et naturel. La progression se fait à pied, en VTT ou en canoë et par matériel adapté pour les handicapés. Il se fera en suivi d'itinéraire. Le parcours sera indiqué aux concurrents par un système de balisage, au sol ou avec des rubalises.

2.2 Les épreuves proposées sont : course d'orientation, course à pied, tire à la carabine, run and bike, VTT, tyrolienne et canoë.

Art 3 : LES PARCOURS

3.1 Les parcours comportent des contrôles de passage qui doivent être passés obligatoirement en équipe.

3.2 Tout contrôle de passage obligatoire non réalisé entraînera une disqualification.

3.3 Les équipes devront **impérativement respecter le code de la route**, tant en vélo qu'à pied et en aucun cas causer de gêne aux autres usagers. Des contrôles pendant la course permettront de vérifier l'application des règles de sécurité. Les équipes doivent à tout moment, sous peine de pénalisation pouvant aller jusqu'à la mise hors course, suivre les instructions données par l'organisation.

3.4 Les concurrents doivent **emprunter** exactement le **tracé prévu** par l'organisation. Des contrôleurs mobiles pourront disqualifier immédiatement des concurrents en infraction sur ce point.

3.5 L'organisation se réserve le droit d'interdire le départ sur une section à un concurrent en cas de problème de santé ou de fatigue trop important constaté par le médecin de l'organisation ou pour cause d'arrivée après l'heure limite fixée.

Art 4 : RAVITAILLEMENT

4.1 Le raid est couru en autonomie pendant toute l'épreuve, vêtements, matériel, eau, nourriture. L'organisation mettra à disposition un ravitaillement eau et nourriture à mi-course et à l'arrivée.

Art 5 : LES CONCURRENTS

5.1 Les équipes sont composées de deux concurrents, valide ou non, mixte ou non, qui devront **rester ensemble et solidaires** tout au long de la course.

5.2 Tout concurrent s'engage sous sa seule responsabilité. Il est juge de l'opportunité de prendre le départ ou de poursuivre la course. À tout moment un participant en situation de détresse peut demander une assistance médicale ou un avis médical. Seul le médecin responsable de la manifestation est habilité à émettre un avis médical pouvant entraîner l'exclusion d'un participant.

5.3 **Certificat médical** : Tout concurrent devra obligatoirement fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre-indication à la pratique en compétition des raids multisports de longue durée ou la **photocopie de votre licence FFSU** ou Fédérale. Aucune déclaration sur l'honneur ne sera prise en compte. Les fausses déclarations ou faux certificats médicaux seront de la responsabilité du pratiquant ou du médecin prescripteur mais en aucun cas de l'organisateur.

5.4 Seules les équipes complètes seront autorisées à prendre le départ.

5.5 Toute équipe se présentant en retard sur la ligne de départ ne pourra pas prendre le départ. Les **dossards** seront **visibles sur le T-shirt et le dossard VTT** fixé en avant du cadre.

5.6 L'abandon d'un équipier entraînera la disqualification de l'équipe et l'abandon de l'autre équipier.

5.7 Tout concurrent ayant abandonné ou étant hors course devra quitter l'épreuve et prévenir obligatoirement un membre de l'organisation ou un responsable des secours. L'équipe sera mise hors course et devra rester groupée jusqu'à la prise en charge du ou des équipiers défaillants.

ART 6 : INSCRIPTIONS – ANNULATIONS REMBOURSEMENTS

6.1 L'inscription des équipes se fait au moyen d'un paiement en ligne dont l'adresse internet sera communiquée aux participants.

6.2 Une équipe est considérée comme inscrite après encaissement du paiement de l'inscription (en ligne) et réception des certificats médicaux. En l'absence d'un des deux papiers, l'inscription ne sera pas acceptée.

6.3 Le prix d'inscription par coureur est de 10€ dont 1€ de frais de gestion.

6.4 Le nombre de candidats admis sera limité à 200, soit 100 équipes.

6.5 L'engagement est ferme et définitif 7 jours avant l'événement, dépassé ce délai, il ne sera susceptible d'aucun remboursement quel que soit le motif.

Art 7 : LE MATÉRIEL

7.1 Matériel obligatoire par équipier : -1 **téléphone portable** en état de fonctionnement- 1 sac à dos.
- une boisson et une alimentation solide en suffisance. - **1 VTT - 1 casque de cyclisme homologué**
- 4 épingles à nourrice.

7.2 Le matériel obligatoire sera contrôlé avant le départ.

7.3 Le concurrent est seul responsable de la fiabilité et de la conformité de son matériel.

7.4 Tout concurrent en non possession de l'intégralité du matériel obligatoire sera empêché de partir et occasionnera la disqualification de l'équipe.

7.5 Les concurrents transporteront eux-mêmes pendant toute l'épreuve le matériel obligatoire désigné. Toute progression sans le matériel obligatoire pourra faire l'objet d'une disqualification.

7.6 Matériel fourni par l'organisation : les cartes pour les différentes épreuves, les cartons de pointage, et le système de pointage électronique, kayak et gilet de sauvetage. Il est demandé aux participants de ramener les puces électroniques à la fin du Raid sous peine d'acquitter le montant de la puce (35 €) à l'organisation du Raid.

7.7 Tout concurrent devra porter le matériel fourni par l'organisation ainsi que le matériel obligatoire demandé.

7.8 Matériel interdit : tout véhicule à moteur pour la catégorie valide et GPS.

Art 8 : SÉCURITÉ

8.1 **Le port du casque est obligatoire en VTT. Le casque doit être attaché sous peine de disqualification.**

8.2 Tout concurrent témoin d'un accident devra dans la mesure de ses moyens et de ses connaissances en secourisme tenter de porter secours et signaler l'accident au premier membre de l'organisation rencontré. La règle : A-P-S : ALERTER (L'organisation) - PROTÉGER (Le blessé) - SECOURIR (Si compétent)

8.3 Tout concurrent s'engage à respecter les règles de sécurité fixées par les encadrants lors du passage à la tyrolienne.

Art 9 : CLASSEMENTS – VALIDATION D'ÉPREUVE.

9.1 L'équipe doit se présenter **complète** à l'arrivée.

9.2 L'épreuve est validée lors du franchissement de la ligne par le dernier équipier.

9.3 Le jury est composé de membres de l'organisation.

9.4 Toute réclamation devra être formulée au PC course dans la demi-heure qui suivra l'arrivée.

Art 10 : DISPOSITIONS DIVERSES.

Les concurrents acceptent l'exploitation par l'organisation des prises de son, images et photos prises sur les lieux de course, ceci sans limitation ni dans le temps, le support, la quantité ou le mode de diffusion. Ceci comprend le droit d'utilisation sans frais de toutes photos ou images vidéo prises sur chacune des étapes pour toute utilisation informative, commerciale, promotionnelle ou publicitaire dans tout type de support, y compris internet. Tout concurrent souhaitant bénéficier de son droit à l'image devra le faire savoir à l'organisation. La signature de l'équipe lors du retrait des dossards vaut acceptation du présent règlement.

Approbation coureur, le 28 mars 2019 :

Nom :

Prénom :

Signature :